

Cabinet
Affaire suivie par
Yannick RUBAN
T 02 99 25 10.05
Ce.iena35@ac-rennes.fr
1 quai Dujardin,
CS 73145 - 35031 RENNES Cedex

Rennes, le 22 janvier 2026

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services départementaux
de l'Education nationale d'Ille-et-Vilaine
à

Monsieur Valéry LAMOURE
Secrétaire départemental
SE-UNSA
189 rue de Châtillon.
BP 50 138.
35201 RENNES CEDEX 2

Objet : votre courrier daté du 20 janvier 2026

Monsieur le Secrétaire départemental du SE-UNSA

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier relatif aux difficultés rencontrées dans notre département en matière de remplacement, difficultés accentuées par l'épisode épidémique actuellement en cours.

Je tiens à vous assurer de ma vigilance constante, ainsi que de celle du ministère de l'Éducation nationale, face à cette situation. Conscient des tensions fortes qui pèsent sur les équipes pédagogiques, le ministère a autorisé le recours au recrutement de personnels contractuels afin de renforcer les capacités de remplacement et de limiter autant que possible les situations de classes non pourvues d'enseignant.

Par ailleurs, un travail est actuellement engagé au sein de la DSDEN afin de rendre plus efficiente l'organisation même de la gestion du remplacement. Cette réflexion vise à améliorer les procédures existantes et à mieux répondre aux situations d'urgence, dans un contexte contraint que chacun connaît.

Je mesure pleinement l'impact de ces absences non remplacées sur les conditions de travail des personnels et sur la qualité des apprentissages des élèves. Pour autant, je souhaite rappeler que la continuité du service public d'éducation constitue un principe fondamental auquel chacun, à son niveau de responsabilité, doit veiller. L'accueil des élèves et leur sécurité demeurent une priorité absolue, conformément aux dispositions du Code de l'éducation.

Je reste naturellement disponible pour poursuivre les échanges avec votre organisation syndicale et partager les éléments d'avancée des travaux engagés, dans un esprit de dialogue constructif et au service de l'École publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marc TEULIER

